

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 47 du 20 octobre 2016

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 11

INSTRUCTION N° 0-3647-2016/DEF/DPMM/2
relative à la filière renseignement.

Du 17 juin 2016

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ; bureau « équipages de la flotte et marins des ports ».*

INSTRUCTION N° 0-3647-2016/DEF/DPMM/2 relative à la filière renseignement.

Du 17 juin 2016

NOR D E F B 1 6 5 1 6 8 2 J

Références :

- a) Arrêté du 24 novembre 2014 (BOC n° 65 du 18 décembre 2014, texte 13 ; BOEM 222.1.3.1).
- b) Instruction n° 10/DEF/DPMM/2/ASC du 2 octobre 2012 (BOC N° 50 du 16 novembre 2012, texte 20 ; BOEM 222.1.3.3).
- c) Instruction n° 5/DEF/EMM/CMDT du 5 juin 2013 (BOC N° 30 du 12 juillet 2013, texte 21 ; BOEM 112.1, 140.1).
- d) Instruction n° 0-15771-2013/DEF/EMM/PRH du 29 juillet 2013 (BOC N° 40 du 13 septembre 2013, texte 8 ; BOEM 112.1).
- e) Instruction n° 25/DEF/DPMM/PM2/RA du 3 juillet 2015 (BOC n° 38 du 27 août 2015, texte 13 ; BOEM 222.1.3.3).
- f) Instruction n° 17/DEF/DPMM/FORM du 9 mars 2016 (BOC n° 28 du 29 juin 2016, texte 7 ; BOEM 222.1.3.3, 642.1.1).
- g) Instruction n° 90/DEF/DPMM/PM2 du 16 juin 2016 (BOC n° 34 du 28 juillet 2016, texte 9 ; BOEM 222.2.2.1).
- h) Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013 (BOC N° 20 du 3 mai 2013, texte 9 ; BOEM 222.1.3.4).

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte abrogé :

Instruction n° 0-15683-2012/DEF/DPMM/2/SG du 23 juillet 2012 (BOC N° 40 du 14 septembre 2012, texte 18 ; BOEM 222.1.3.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 222.1.3.2

Référence de publication : BOC n° 47 du 20 octobre 2016, texte 11.

1. DÉFINITION.

La filière renseignement de la marine se compose d'officiers marinières, titulaires de certificats spécifiques employés dans des postes dédiés au renseignement.

2. COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE.

Le suivi de la compétence professionnelle du renseignement est assuré par l'autorité de domaine de compétence du renseignement (ADC RENS). Il est appuyé par un expert métier du renseignement (expert métier RENS) et par les autorités de domaine professionnel (ADP).

Conformément à l'instruction citée en référence d) :

- l'ADC RENS est la direction du personnel militaire de la marine (DPMM) ;
- l'expert métier RENS est le chef du centre du renseignement de la marine (CRMAR) ;
- l'ADP ROEM et ROSO est le commandant de la zone maritime Atlantique (CECLANT) ;
- l'ADP ROIM est ALAVIA ;
- l'ADP ROHUM est ALFUSCO.

2.1. Accès à la filière.

La filière renseignement est ouverte aux marins :

- de toutes spécialités ;
- titulaires du brevet d'aptitude technique (BAT) depuis au moins deux ans ;
- aptes à servir dans la marine sans restriction (des conditions d'aptitude spécifiques pour l'admission à certains certificats ayant des exigences médicales et physiques différentes de la spécialité d'origine peuvent être exigées ⁽¹⁾ ;
- habilités sans restriction.

L'accès à la filière se fait exclusivement par l'obtention de l'un des six certificats suivants :

- opérateur linguiste d'interception (C OPLIN) ;
- analyste traitant (C ANATRAIT) ;
- opérateur d'écoute (C OPECOUT) ;
- analyste de renseignement d'origine électromagnétique (C ANAROEM) ;
- détecteur et analyste des signaux électromagnétiques (C DASEM) ;
- interprète d'imagerie d'origine spatiale (C IMOSPA).

Par ailleurs, d'autres qualifications, répertoriées en annexe II., permettent au marin qui en est titulaire d'être employé sur des postes d'environnement renseignement. Pour autant, ces qualifications ne permettent pas d'intégrer la filière renseignement.

2.2. Coursus de carrière et niveaux d'emplois.

Le cursus de carrière « type » au sein de la filière renseignement est décrit en annexe I.

Les fiches cursus, établies par domaines de spécialisation, sont mises en ligne sur le portail RH, sous l'onglet Carrière/officier marinier/certificats et mention.

Le cursus de carrière RENS est jalonné de trois niveaux d'emplois :

NIVEAUX D'EMPLOIS.	BREVET D'APTITUDE TECHNIQUE.	BREVET SUPÉRIEUR.	BREVET DE MAÎTRISE.
	Certificat de renseignement de 1er niveau (C RENSE1).	Certificat de renseignement de 2e niveau (C RENSE2).	Brevet de maîtrise « renseignement » (BM RENS).

Ces niveaux sont obtenus après l'acquisition d'unités de valeur principales (UVP) et complémentaires (UVC) répertoriées en annexe II. Ils sont destinés en priorité aux marins de la filière renseignement.

2.3. Formation et attribution des qualifications.

Les conditions à réunir pour exprimer une candidature, les processus d'attribution, les mesures d'attractivité (attribution éventuelle de gains d'avancement (GA), attribution d'un brevet d'office) et de fidélisation (engagement à rester au service) de l'ensemble des qualifications et niveaux d'emplois liés au renseignement sont fixés dans les fiches documentaires annexées à la circulaire citée en référence.

2.4. Suivi des qualifications.

Conformément à l'arrêté cité en référence a), les qualifications peuvent être invalidées par le directeur du personnel militaire de la marine par délégation du ministre de la défense :

- pour raisons médicales ou insuffisance professionnelle ;
- à la suite d'un changement de spécialité ;
- pour convenances personnelles, sur demande de l'intéressé ;
- pour raisons de service.

En cas d'admission et d'attribution du BS de la spécialité d'origine par voie académique le certificat de la filière renseignement est suspendu.

3. GESTION.

L'autorité gestionnaire des emplois (AGE) des marins de la filière « renseignement » est la direction du personnel militaire de la marine (DPMM). Elle est appuyée par le gestionnaire des emplois du renseignement (GE RENS).

Conformément à l'instruction citée en référence g) :

- l'AGE RENS est le bureau des équipages de la flotte et des marins des ports (DPMM/PM2) ;
- le GE RENS est le chef de la cellule marine du bureau gestion du personnel de la direction du renseignement militaire (DRM/SDA/PRH/BGP).

L'AGE des marins en poste d'environnement renseignement peut différer selon le type de poste ou la qualification détenue par les marins.

La liste des AGE est récapitulée en annexe III.

3.1. Postes dédiés au « renseignement ».

Bien que conservant sa spécialité d'origine, le marin titulaire d'un des certificats répertoriés au point 2.1. est géré au titre de ces derniers et est affecté dans des postes dédiés au renseignement (unités de la marine ou interarmées). Ces postes dédiés au « renseignement » sont identifiés « RENSEIG » dans les plans d'armement élaborés par le bureau « effectifs » de la DPMM (DPMM/EFF).

En fonction des possibilités de gestion, sur leur demande ou sur proposition du GE RENS, les marins de la filière RENS peuvent être employés sur des postes correspondant à leur spécialité d'origine et hors de la filière renseignement (aération). Ils sont conservés dans les effectifs en gestion RENS (PA/REA).

3.2. Postes « d'environnement renseignement ».

Les marins titulaires des qualifications répertoriées dans l'annexe II. peuvent être employés dans des postes « d'environnement renseignement » (ENVRENS) (postes du plan d'armement définis par DPMM/EFF). Il s'agit principalement des marins employés sur des postes au titre des qualifications suivantes :

- de spécialité FUSIL, titulaires des :
 - mentions « renseignement d'origine humaine marine » (M RHM 1) ;
 - mentions « J2X - gestion des sources » (M J2X) ;
 - certificats « renseignement d'origine humaine marine » (C RHM 2) ;
 - certificats « technique de recherche humaine théâtre extérieur » (C DLRINTEX) ;
- de spécialité indifférente, titulaires des :
 - certificats d'« assistant d'exploitation et de recherche humaine » (C ASSIST) ;
 - mentions « opérateur qualifié du système d'information et de commandement naval de l'alliance Atlantique » (M MCCIS *Advanced operator*) ;
 - mentions « contrôleur tenue de situation maritime général-système d'information et de commandement naval de l'alliance Atlantique » (M MCCIS RMP manager).

Certains postes armant les formations ou cellules suivantes, dédiées au renseignement, sont également considérés comme des postes « ENVRENS » :

- direction du renseignement militaire (DRM) ;
- direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) ;
- centre de renseignement de la marine (CRMAR) ;
- état-major de défense (EM Défense) ;
- unités embarquées (postes d'adjoint à l'officier RENS) ;
- cellules N2 (« J2 » en milieu interarmées).

4. TEXTE ABROGÉ.

L'instruction n° 0-15683-2012/DEF/DPMM/2/SG du 23 juillet 2012 relative à la filière renseignement est abrogée.

5. PUBLICATION.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

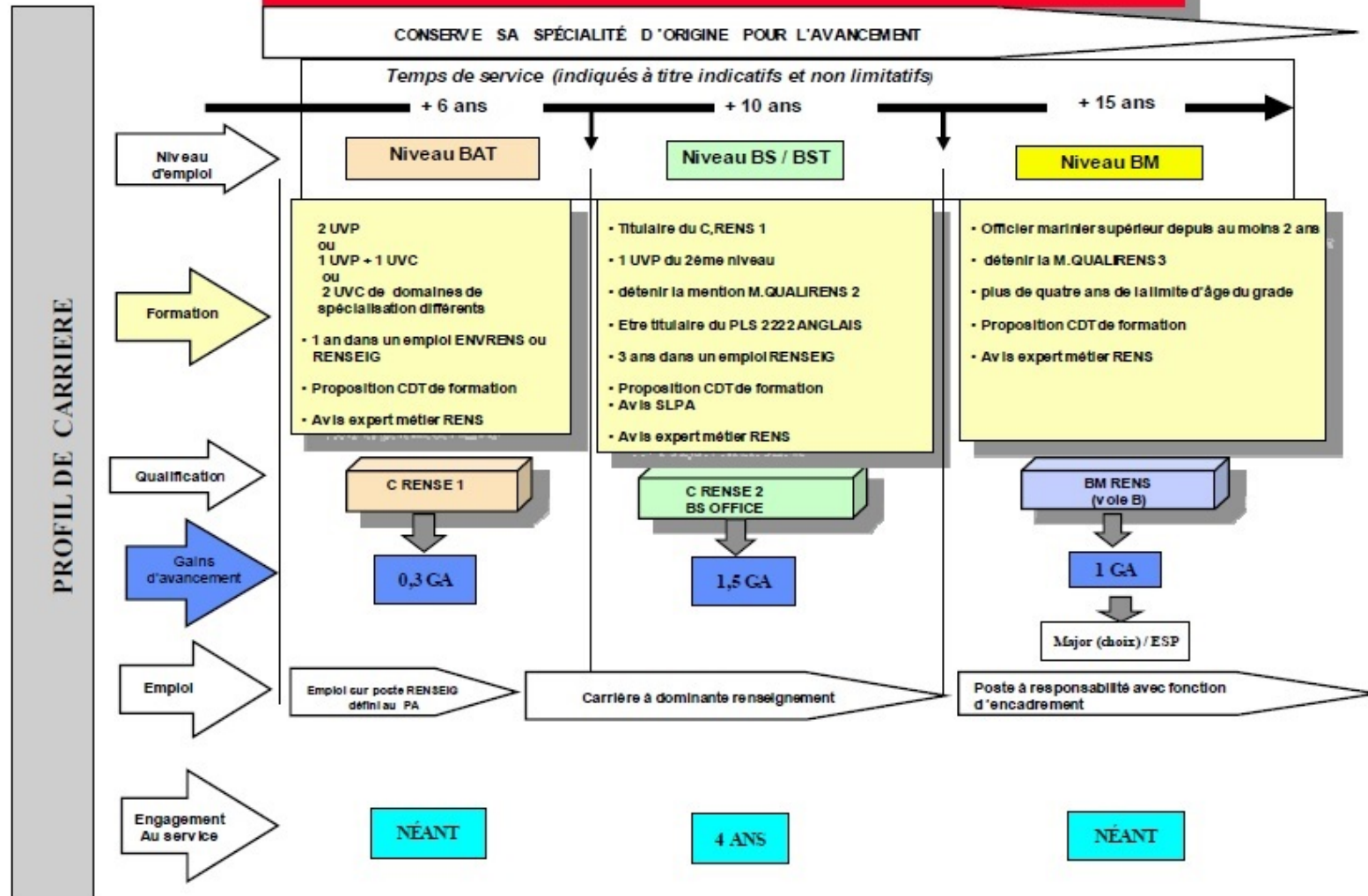
(1) cf. annexe I. - point 2.3 de l'arrêté du 18 juillet 2014 (BOC n° 47 du 26 septembre 2014, texte 13 ; BOEM 222.1.5, 510-4.1.6) fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour le maintien en service du personnel militaire de la marine nationale.

ANNEXE I.
CURSUS DE CARRIÈRE TYPE AU SEIN DE LA FILIÈRE RENSEIGNEMENT.

Filière renseignement

CONSERVE SA SPÉCIALITÉ D'ORIGINE POUR L'AVANCEMENT

Temps de service (indiqués à titre indicatifs et non limitatifs)



ANNEXE II.
QUALIFICATIONS RENSEIGNEMENT.

1. UNITÉS DE VALEURS PRINCIPALES.

DOMAINE DE SPÉCIALISATION.	UNITÉS DE VALEURS PRINCIPALES.	
	1er NIVEAU.	2e NIVEAU.
Langues.		Certificat d'opérateur linguiste d'interception en langue orientale (C OPLIN LOR) (1). Certificat d'opérateur linguiste d'interception en langue anglaise (C OPLIN ANG). Certificat d'opérateur linguiste d'interception en langue espagnole (C OPLIN ESP) (2). Certificat d'opérateur linguiste d'interception en langue portugaise (C OPLIN PORT) (3).
Formation en renseignement.		Certificat d'analyste traitant (C ANATRAIT 2).
Imagerie.		Certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (C IMOSPA).
Signaux électromagnétiques.	Certificat d'opérateur d'écoute (C OPECOUT 1). Certificat d'analyste ROEM (C ANAROEM 1).	Certificat d'opérateur d'écoute (C OPECOUT 2). Certificat d'analyste ROEM (C ANAROEM 2). Certificat technique de détection et d'analyse des signaux électromagnétiques (C DASEM).
Renseignement d'origine humaine.	Certificat technique de recherche humaine théâtre extérieur (C DLRINTEX) (4).	Certificat de renseignement d'origine humaine marine C RHM 2) (5). Certificat d'assistant d'exploitation et de recherche humaine (C ASSIST) (6).

(1) Regroupe les C.OPLIN RUSSE – ARABE – CHINOIS et PERSAN.

(2) Formation mise durablement en sommeil.

(3) Formation mise durablement en sommeil.

(4) Formation spécifique à ALFUSCO.

(5) Formation spécifique à ALFUSCO.

(6) Formation spécifique à l'EM DEFENSE.

2. UNITÉS DE VALEURS COMPLÉMENTAIRES.

DOMAINE DE SPÉCIALISATION.	UNITÉS DE VALEURS COMPLÉMENTAIRES (UVC).		
	1er NIVEAU.	2e NIVEAU.	3e NIVEAU
Langues.	Examen militaire de langue du 1er degré (PLS 2222 ou EML/E1 ou P1 de catégorie B). Mention dialectale (M DIALECT).	Examen militaire de langue du 2e degré (PLS 3333 ou EML/E2 ou P2 de catégorie B).	Examen militaire de langue du 3e degré (PLS 4444 ou EML/E3 ou P3 de catégorie B).
Signaux électromagnétiques.	Mention recherche technique sur système PICAROS (M RECHPICAROS).		
Formation en renseignement.	Mention de qualification renseignement court (M QUALIRENS 1). Mention analyste exploitant (M ANAEXPLOIT) (1). Mention d'exploitant d'outils d'aide à l'analyse (M EXPLOIT OAA).	Mention d'analyste traitant (M ANATRAIT 1). Mention de formation commune au renseignement (M QUALIRENS 2). Mention d'assistant d'attaché de défense ou naval (M ASSISTAD).	Mention de qualification au renseignement (M QUALIRENS 3).
Imagerie.	Mention d'initiation support image (M INISUPIM).		
Identification.	Mention d'identification marine (M IDENTIF 1).	Mention d'identification interarmées (M IDENTIF 2).	
Sources ouvertes.	Mention d'exploitant sources ouvertes sur internet du 1er degré (M SOINT 1).	Mention d'exploitant sources ouvertes sur internet du 2e degré (M SOINT 2).	
Renseignement d'origine humaine.	Mention renseignement d'origine humaine marine (M RHM 1) (2). Mention J2X – gestion des sources (M J2X)	Mention d'inspection de la maîtrise des armements (M INSPECT MAITR ARM) (3).	
Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).	Mention MCCIS advanced operator (M NATOMCCISADVOP) (Mention opérateur qualifié du système d'information et de commandement naval de l'alliance Atlantique).	Mention opérateur basic intelligence systems coretraining (M BISCT). (Mention opérateur exploitant SIC/RENS/OTAN). Mention MCCIS RMP manager (M NATOMCCISRMPMA).	

	(Mention contrôleur tenue de situation maritime général-système d'information et de commandement naval de l'alliance Atlantique).	
--	---	--

(1) Formation spécifique à la DRM.

(2) Formation spécifique à ALFUSCO.

(3) Formation spécifique à l'unité française de vérification (UFV).

ANNEXE III.
AUTORITÉS GESTIONNAIRES DES EMPLOIS.

POSTES.	DOMAINE DE SPÉCIALISATION.	UNITÉS DE VALEURS PRINCIPALES.	GESTIONNAIRES D'EMPLOI.	AUTORITÉS GESTIONNAIRES D'EMPLOI.
RENSEIG.	Langues.	Certificat d'opérateur linguiste d'interception.	GE RENS.	DPMM.
	Signaux électromagnétiques.	Certificat d'opérateur d'écoute.		
		Certificat d'analyste ROEM.		
		Certificat technique de détection et d'analyse des signaux électromagnétiques.		
	Imagerie.	Certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale.		
Renseignement.	Certificat d'analyste traitant.			
ENVRENS.	Langues.	Certificat militaire de langue du 3e degré.	DPMM.	AGE de la spécialité.
	Renseignement d'origine humaine.	Certificat technique de recherche humaine théâtre extérieur.	ALFUSCO.	DPMM.
		Certificat de renseignement d'origine humaine marine.		
		Mention de renseignement d'origine humaine marine.	DPSD.	
		Certificat d'exploitation de la filière contre ingérence.		
	Certificat d'assistant d'exploitation et de recherche humaine.	EM DÉFENSE.		
	OTAN.	Mention MCCIS <i>advanced operator</i> .	DPMM.	AGE de la spécialité.

ANNEXE IV. GLOSSAIRE.

ADC	: autorité de domaine de compétences.
ADC RENS	: autorité de domaine de compétences de la filière renseignement.
ADP	: autorité de domaine particulier.
AGE	: autorités gestionnaires des emplois.
ALAVIA	: amiral commandant l'aéronautique navale.
ALFUSCO	: amiral commandant de la force maritime des fusiliers marins et des commandos.
BAT	: brevet d'aptitude technique.
BM	: brevet de maîtrise.
BS	: brevet supérieur.
C ANAROEM 1	: certificat d'analyste du renseignement d'origine électromagnétique du 1er niveau.
C ANAOREM 2	: certificat d'analyste du renseignement d'origine électromagnétique du 2e niveau.
C ANATRAIT	: certificat d'analyste traitant.
C DASEM	: certificat technique du deuxième degré de détection et d'analyse des signaux électromagnétiques.
C DECODEC1	: certificat de décodeur décrypteur du 1er niveau.
C DECODEC2	: certificat de décodeur décrypteur du 2e niveau.
CDT	: commandant.
C IMOSPA	: certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale.
CML	: certificat militaire de langue.
C OPECOUT1	: certificat d'opérateur d'écoute du 1er degré.
C OPECOUT2	: certificat d'opérateur d'écoute du 2e degré.
C OPLIN	: certificat d'opérateur linguistique d'interception.
C RENS1	: certificat de renseignement du 1er niveau.
C RENS2	: certificat de renseignement du 2e niveau.
CRMar	: centre de renseignement de la marine.
DPMM	: direction du personnel militaire de la marine.
DPSD	: direction de la protection et de la sécurité de la défense.
EM Défense	: état-major de la défense
EML	: examens militaires de langues.
ENVRENS	: emploi en environnement renseignement.
ESP	: épreuves de sélection professionnelle.
GA	: gain d'avancement.
GE RENS	: gestionnaire des emplois de la filière renseignement.
MTM/BM	: méthode de travail et de management/brevet de maîtrise.
OTAN	: organisation du traité de l'Atlantique Nord.
PA	: plan d'armement.
PLS	: profil linguistique standardisé.
QUALIRENS	: qualification au renseignement.
RENSEIG	: emploi renseignement.
ROEM	: renseignement d'origine électromagnétique.
ROHUM	: renseignement d'origine humaine.
ROIM	: renseignement d'origine image.
ROSO	: renseignement d'origine sources ouvertes.
SLPA	: service local de psychologie appliquée.
UVC	: unité de valeurs complémentaires.

UVP : unités de valeurs principales.